



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

Règlement Prix Descartes-Huygens 2014

1) Présentation

Le prix scientifique franco-néerlandais Descartes-Huygens est décerné depuis 1995, pour la France, par le ministère chargé des affaires étrangères et le ministère chargé de la recherche et, pour les Pays-Bas, par l'Académie royale des sciences.

Il est attribué en alternance entre les grands secteurs disciplinaires. Cette année, il récompensera un spécialiste en mathématiques, sciences de la matière ou de l'univers.

Le prix français permet au lauréat néerlandais d'effectuer, dans le cadre d'un ou plusieurs projets de coopération avec un ou des partenaires français, un ou des séjours de recherche au cours de l'année 2015 dans un ou plusieurs laboratoires de recherche en France. Ce séjour doit permettre de stimuler la carrière internationale d'un chercheur et de créer des partenariats notamment en vue de répondre à des appels d'offres européens.

2) Conditions d'éligibilité

Ce prix est destiné à distinguer, chaque année, un chercheur néerlandais satisfaisant aux conditions suivantes :

- Avoir passé sa thèse de doctorat depuis 8 ans au moins ;
- Avoir atteint, notamment par son activité scientifique, un niveau reconnu au plan international ;
- Avoir une coopération récente ou en cours avec une équipe française. Les candidat/es doivent présenter les actions qu'ils/elles souhaitent développer pendant leur séjour de recherche en France, dans le cadre du ou des projets de coopération envisagés.

Les universités, organismes, laboratoires et institutions de recherche français sont invités à présenter des candidatures de scientifiques néerlandais en vue de l'attribution du prix.

Dans cet appel à candidatures, est considéré comme "chercheur néerlandais" un ressortissant néerlandais ou un ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne étudiant ou salarié d'un établissement néerlandais depuis plus de cinq ans.

3) Jury

Le lauréat néerlandais est sélectionné par un jury réuni par l'Académie des sciences-Institut de France.

4) Dotation du Prix

Le prix est doté de 23.000€ par le ministère français des Affaires étrangères et du Développement international /ambassade de France aux Pays-Bas et le ministère français de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

5) Remise du prix

Le Prix Descartes-Huygens est remis alternativement à l'Académie royale des sciences des Pays-Bas et à l'Académie des sciences-Institut de France. Le prix 2014 sera remis à l'Académie royale des sciences des Pays-Bas.

6) Bilan des activités

Le lauréat présentera dans un rapport le bilan de ses activités scientifiques en France et aux Pays-Bas. Il y précisera l'importance de l'obtention de ce Prix dans son parcours personnel.

7) Communication sur le Prix, les travaux et les lauréats

Toutes les communications du lauréat sur les travaux réalisés dans le cadre de ce prix mentionneront « Prix Descartes-Huygens » (Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international/ambassade de France aux Pays-Bas – Ministère français de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

L'organisation du Prix Descartes-Huygens pourra, avec l'accord du lauréat, communiquer des informations synthétiques sur les travaux réalisés avec l'aide du prix.

8) Les conditions de participation

Un candidat ne peut pas faire une demande personnelle. Les candidatures doivent être proposées par une université, un organisme, un laboratoire ou une institution de recherche français.

La date limite de réception des dossiers de candidature au Prix Descartes-Huygens est fixée au 15 juillet 2014.

Les dossiers de proposition de candidature devront être envoyés sous format pdf par voie électronique à laure.morel@education.gouv.fr et thomas.beaufils@diplomatie.gouv.fr.

Ce dossier comportera un dossier de candidature conformément au modèle ci-joint.

9) Tous les cas non prévus par le règlement seront arbitrés et décidés par l'organisation du Prix Descartes-Huygens.

NB : pour toute information concernant le Prix remis à des chercheurs français, consulter le site de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas (www.knaw.nl)

Dossier de candidature Prix Descartes-Huygens

1. Données sur le candidat

Nom, prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse professionnelle :

Adresse électronique :

Téléphone :

Discipline :

Domaine(s) de spécialité :

Fonctions actuelles :

2. Carrière, titres et travaux (1 page maxi)

Lieu et date de la soutenance de thèse :

Principales étapes de la carrière scientifique du candidat :

Distinctions :

5 meilleures publications (*joindre éventuellement une liste plus complète au dossier*) :

Principales autres activités (*académiques, éditoriales, internationales, industrielles, etc.*) :

3. Principales contributions à la coopération franco-néerlandaise en recherche (1 page maxi)

4. Descriptif du projet de coopération envisagé avec le candidat pendant son séjour en France (1 page maxi)

5. Candidature présentée par :

Nom, prénom :

Adresse professionnelle :

Adresse électronique :

Téléphone :

Institution ou centre de recherche de rattachement :

Directeur de l'institution ou du centre de recherche de rattachement :

**Informations sur le laboratoire français
qui présente la candidature**

Nom et prénom du responsable :

Fonctions :

Laboratoire :

Rattachement universitaire ou organisme de recherche :

Adresse :

N° de téléphone / Fax :

Adresse électronique :

Nombre de chercheurs permanents (chercheurs et enseignants-chercheurs) attachés au laboratoire :

10 publications du laboratoire les plus significatives des dernières années :